



Département de la GIRONDE
Arrondissement de Blaye

MAIRIE
de
CUBZAC LES PONTS
33240 CUBZAC LES PONTS
Téléphone : 05 57 43 02 11
Télécopie : 05 57 43 92 47
Email : mairie@cubzaclesponts.fr
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 13
Quorum (art. L.2121-17 du CGCT) : 7
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres représentés : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13
Pour : 13
Contre : -
Abstentions : -

Date Convocation : 27/03/2024
Date d'affichage de la convocation : 27/03/2024
Délibéré par le Conseil Municipal
À Cubzac les Ponts, le 08/04/2024

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

10 AVR 2024

ID : 033-213301435-20240408-2024_031-DE



Délibération n° 2024-031

Lundi 08 avril 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le huit du mois d'avril à dix-huit heures se sont réunis en dans le lieu ordinaire de leurs séances habituelles, les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE Maire de la commune de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le vingt sept mars deux-mille-vingt-quatre

Présents : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Jean-Pierre PRAT - Maribel SOARES - Cyril CHERIGNY - Jean-Roger THUILLIAS - Michel BARSE - Nathalie TRIGANT - Hélène BURESI - Corinne BAGNAUD – Elodie KOPF

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Nadia BRIDOUX MICHEL procuration à Alain TABONE
Mathieu OLIVEIRA procuration à Corinne BAGNAUD

Absent(s) excusé(s) : Nadia BRIDOUX MICHEL

Le Secrétaire de séance (art. L.2121-15 du CGCT) : Corinne BAGNAUD

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-083 portant sur l'adoption du référentiel M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu la délibération n°2024-024 portant adoption du Compte Administratif 2023

Vu la délibération n°2024-026 portant affectation du résultat 2023

Vu le projet de budget primitif – Budget Principal présenté au Conseil Municipal,

Vu la délibération n°2024-013 portant sur les restes à réaliser 2023,

Vu la Commission Finances du 01 février 2024,

Le Conseil municipal,

Monsieur le Maire rappelle :

Les propositions nouvelles concernant l'ouverture des crédits de dépenses et de recettes tant au niveau des chapitres de la section de fonctionnement que des chapitres de la section d'investissement.

Qu'au regard de l'exercice 2023 il y a lieu de prévoir l'excédent de fonctionnement à affecter, ainsi que de reprendre les Restes à réaliser.

Le budget primitif de l'exercice 2024 de la Mairie étant alors ainsi préparé et équilibré comme suivant :

	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordres		Réelles	Ordres
		011- Charges à caractère général	797 765,66 €			013 – Atténuation de charges
012- Charges de personnel	1 153 134,99 €		70 – Produits des services du domaine	108 854,90 €		
014 – Atténuation de produits	0,00€		...			
65 – Autres charges de gestion courante	181 961,87 €		73 – Impôts et taxes	289 389,00 €		
66 - Charges financières	36 198,00 €		731 – Fiscalité Locale	962 140,00 €		
67 – Charges exceptionnelles	500,00€		74- Dotations et participations	461 061,00 €		
68 – Dotation aux provisions	4 122,34 €		75 – Autres produits de gestion courante	88 500,00 €		
040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		45 500,81 €	76 - Produits financiers	25,00€		
			77 – Produits spécifiques	500,00 €		
			78 – Reprises sur provisions	2 000,00 €		
			R002/ Excédent antérieur reporté de Fonctionnement	240 713,77 €		
			040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		45 000,00€	
Total	2 173 682,86 €	45 500,81 €	Total	2 174 183,67 €	45 000,00€	
Total de la section de fonctionnement	2 219 183,67 €		Total de la section de fonctionnement	2 219 183,67 €		
	Chapitres budgétaires	Dépenses		Chapitres budgétaires	Recettes	
		Réelles	Ordres		Réelles	Ordres
		16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	145 603,00 €			10 – Dotations, fonds divers et réserves
165 – Dépôts et cautionnements	7 410,00 €		13 – Subventions d'investissement	472 844,56 €		
20 – Immobilisations incorporelles	47 622,00 €		RAR 2023 (intégré au 13)	509 919,23 €		
RAR 2023 (intégré au 20)	51 477,90 €		16 – Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	00,00€		
21 – Immobilisations corporelles	1 639 578,74 €		165 – Dépôts et cautionnements	7 410,00 €		
RAR 2023 (intégré au 21)	341 633,28 €		1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	250 000,00 €		
040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		50 832,00 €	024 – Produit des cessions d'immobilisations	650 000,00 €		
			R001 – Excédent antérieur reporté d'investissement	62 650,32 €		
			040 / 041 / 042 – Opération d'ordre entre sections		51 332,81 €	
Total	2 233 324,92 €	50 832,00€	Total	2 232 824,11 €	51 332,81 €	
Total de la section d'investissement	2 284 156,92 €		Total de la section d'investissement	2 284 156,92 €		

Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le vote du budget au niveau de chaque section et plus particulièrement de chaque chapitre comme indiqué ci-avant,
- **AUTORISE** Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 5,00% des dépenses réelles de chacune des sections,
- **ADOpte** la balance générale du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2024 de la manière suivante :

Balance Générale du Budget Principal :

- Investissement
 - o Dépenses 2 284 156,92.. €
 - o Recettes 2 284 156,92.. €

- Fonctionnement
 - o Dépenses 2 219 183,67 . €
 - o Recettes 2 219 183,67.. €

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché, au siège de la collectivité.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



Le Maire,

Alain TABONE